

Décision

Générale

colonial

Décision n° 996 concernant les Ministères.

n° 996

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

20 juin 1966

Numéro JO

n° 7 du 01/07/1966

Date du numéro

1 juillet 1966

TEXTE INTÉGRAL

La sanction de rétrogradation d'une classe est infligée, pour compter du 30 décembre 1965, à M. Taher Aden Douale, commis des S.A.F. du Cadre territorial, de l'Administration générale, en service au Trésor, pour absences et retards répétés et injustifiés, et abandon de poste. Pour compter de la même date, M. Taher Aden Douale, commis des S.A.F. de 1er classe, 3e échelon, indice 700, sera classé commis des S.A.F. de 2e classe, 4 échelon, indice 569, tant au point de vue de la solde qu'au point de vue d'ancienneté.